

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine; Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel ;

Excusés : Mme BRIAS Geneviève (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mme BOURRIN Sophie (pouvoir à M. MARLHES Cyril), Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme MAZOYER Martine), Mr MAGNARD Fabrice

Absents: Mr RAYNARD Daniel, Mr TROUVE Martial

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification suivante à l'ordre du jour :

- Ajout de l'attribution du marché pour les travaux de maçonnerie pour l'aire de jeux.
- Ajout d'une décision modificative pour le budget assainissement,
- Ajout d'une proposition d'avenant pour les travaux de voirie Route de Priaux,

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2. Compte Rendu du 30 juillet 2019

Le compte-rendu du 30 juillet est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution du marché pour les travaux de maçonnerie pour l'aire de jeux

En amont de la réalisation de l'aire de jeux, des travaux de préparation et la construction d'un mur en pierres sont nécessaires. Six entreprises de maçonnerie ont été consultées (PERISSEL, MOUNIER, CHARDON, BRIAT, PANEL et MGL) et trois ont fait une proposition :

ENTREPRISES	MOUNIER	CHARDON	MGL
TARIFS (HT)	13 709 € HT	14 168 € HT	21 742 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre de l'entreprise MOUNIER qui est la plus avantageuse en termes de coût et qui remplit les critères demandés.

4. Décision modificative n°2 pour l'assainissement (Nurieux)

Concernant l'amélioration du fonctionnement de la STEP de Nurieux, l'entreprise SOTREC INGENIERIE vient seulement de nous envoyer le solde de la facture et le budget qui avait été provisionné n'était plus suffisant. La commune doit donc faire la DM suivante sur le budget assainissement :

COMPTE DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	2313	10008	Immobilisations corporelles en cours/Construction	+96,71
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-96,71
Total				0,00

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

5. Proposition d'avenant pour les travaux de voirie Route de Priaux

Suite aux travaux d'aménagement du carrefour de la RD34 et du Chemin du Jeu de Boules avec la création d'un plateau surélevé, des travaux de voirie supplémentaires sont nécessaires. Un avenant au marché est proposé. Il consiste à réaliser le busage du fossé de la Route de Priaux. Cela permettra un élargissement de la chaussée et supprimera l'entretien

du fossé. L'entreprise MOUTOT GC, attributaire du marché, a fait une proposition à 3 318,00 € HT (3 981,60 € TTC).

Le conseil valide cette offre à l'unanimité.

6. Retrait de la délibération 2019-34 nommant le coordonnateur communal

Monsieur le Maire indique que la délibération 2019-34 du 27 juin 2019 concernant la nomination du coordonnateur communal a fait l'objet d'un recours des services du contrôle de légalité. En effet, la délibération est entachée d'illégalité du fait que la nomination du coordonnateur communal est un pouvoir propre au Maire qui ne peut être exercé par l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de retirer cette délibération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

7. Modification de la délibération 2018-62 concernant le don de la parcelle AH 83

Monsieur le Maire resitue le contexte de cette parcelle dont Monsieur VALENCON a fait don à la commune. La délibération 2018-62 prise en ce sens stipule qu'il s'agit d'une parcelle d'1,66 hectares. Or tout n'avait pas été pris en compte, la parcelle est en réalité beaucoup plus grande (2,383 hectares). Le notaire nous demande de modifier cette délibération en ce sens.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8. Exploitation de la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette

Le projet concerne une carrière de granite située sur les communes de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier, dans le parc naturel régional du Pilat et exploitée par la société DELMONICO-DOREL. Cette dernière est autorisée à exploiter 150 000 tonnes/an en moyenne (165 000 tonnes/an au maximum) selon l'arrêté du 6 janvier 2005, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 05 janvier 2020. La société DELMONICO-DOREL demande donc un renouvellement de son autorisation d'exploiter pour 30 ans, au même rythme que l'autorisation actuelle. Une enquête publique préalable à cette demande a eu lieu du 9 août au 10 septembre 2019. La commune de Véranne se situe dans le rayon d'affichage de 3 km prévu à l'article 5 de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit exprimer son avis dans le sens où la commune est intéressée par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur le territoire.

Après débat, le conseil municipal vote et exprime à la majorité un avis favorable pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la société DELMONICO-DOREL (10 voix pour, 2 voix contre et sans abstention).

9. Rapport d'activité 2018 du SIEL

L'adjoint délégué au SIEL a présenté au Conseil Municipal le rapport du SIEL pour l'année 2018. Le budget 2018 représente 118 M€ avec les différents services apportés aux collectivités :

- La fibre avec THD42 (65 M€) et 9 fournisseurs d'accès internet
- Energie renouvelable (1 M€)
- Cartographie (cadastre, réseaux, ...) avec Géoloire 42
- SAGE
- Eclairage public (9 M €)
- Borne électrique
- Réseau électrique
- Actions pédagogiques

10. Rapport sur les Prix et Qualité du Service (RPQS) Assainissement 2018

L'adjoint au Maire en charge de l'assainissement présente le RPQS 2018. Celui-ci montre une légère augmentation du nombre d'abonnés, qui passe de 305 en 2017 à 328 en 2018. Cependant, il y a une diminution de la quantité d'eaux usées à traiter (27 491 m³ en 2017 et 21 686 m³ en 2018).

La commune gère 3 Stations d'Épuration (STEP) : les lagunes pour le Bourg (en surcharge), la STEP de Nurieux (qui est passée du filtre à sable au filtre à planté de roseaux en 2018 avec une augmentation de sa capacité) et la STEP de Loye (filtre à planté de roseaux).

En 2018 : l'étude diagnostique du zonage d'assainissement a été finalisée.

Concernant les tarifs, ils n'ont pas évolué au niveau de la commune :

- Participation à l'Assainissement Collectif : 3000 €
- Part fixe : 32 €

- Part proportionnelle : 0,80 €/m³

La Redevance de modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau est restée à 0,155 €/m³ en 2018.

Le RPQS met aussi en évidence l'augmentation des recettes de manière générale (PAC, FCTVA, redevance eaux usées).

Enfin, la dotation aux amortissements a diminué en 2018.

11. Convention RPI pour le périscolaire

Lors du précédent conseil du 30 juillet, la question du partage des coûts du périscolaire au sein du RPI a été soulevé. En effet actuellement Véranne supporte 100% du coût du fonctionnement du périscolaire facturé par la SPL (Société Publique Locale). Or la convention de DSP (Délégation de Service Public) prévoit que la Mairie de Véranne répercute le coût à la commune rattachée au RPI (Saint-Appolinard). Pour se faire, la SPL établit un récapitulatif du fonctionnement pour le périscolaire de Véranne par année civile. Cet état nous permet de faire une répartition proportionnelle afin de calculer la facture de rétrocession pour Saint-Appolinard. Cela représente 4 319,95 € TTC pour 2018. Nous avons convenu de ne pas remonter avant 2018.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Maire à signer la convention.

12. Proposition de déneigement de M. LAFERTIN

Monsieur le Maire rappelle l'évènement neigeux de l'année dernière suite auquel la commune a rencontré des difficultés pour déneiger le bas de Véranne. En effet, les quantités étaient telles que le matériel de la commune était insuffisant. Il a donc fallu faire appel à M. LAFERTIN qui est équipé d'un tracteur 170 CV avec lame biaise qui permet de faire face lors de gros épisodes de neige. Ce dernier a fait une proposition de prestation à 60 € HT/heure (soit 72 € TTC), sans astreintes, ni tarif de nuit. Il propose également une prestation comme conducteur au cas où l'employé communal serait absent à 20 € HT/heure (soit 24 € TTC), sans astreinte, ni tarif de nuit.

Le conseil approuve à la majorité avec une abstention cette proposition et autorise le Maire à faire appel à M. LAFERTIN dans les conditions prévues.

13. Abattage du tilleul du Buisson

Un devis avait été demandé à la société LAROA pour l'abattage de ce tilleul. Sa proposition était à 744 € TTC (abattage, évacuation des branches seulement et rognage de la souche). Entre temps, une branche est tombée un jour de grand vent et M. GRANGEON est intervenu en urgence afin de l'évacuer. Sa proposition pour l'abattage de l'arbre est à 960 € TTC pour l'abattage, le tronçonnage, l'arrachage de la souche, l'évacuation et le terrassement de remise en forme. Son devis est le plus élevé mais les prestations proposées sont plus complètes et Monsieur le Maire souligne le fait qu'il soit déjà intervenu sur cet arbre.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de M. GRANGEON et autorise le Maire à signer le devis.

Questions Diverses

- **Devis pour travaux du cimetière** : Monsieur le Maire présente la proposition faite par Mr CREBASSA pour réparer le portail (remettre un ancrage au milieu du portail) et le portillon (le crochet) du cimetière pour 685,20 € TTC. Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis.
- **Aire de jeux** : Monsieur le Maire présente le plan du projet et explique qu'il s'agit d'un marché à 2 lots : un pour les espaces verts, et un pour la fourniture et la pose de jeux et du revêtement. Comme pour le terrain multisports, il convient de faire la consultation via une plateforme dématérialisée spécifique aux marchés publics. Un bureau d'étude est chargé de rédiger le contrat de maîtrise d'œuvre pour 3 120 € TTC. Au niveau des délais, le marché sera mis en ligne sur la plateforme pour le 11 octobre et les réponses seront attendues pour le 31 octobre 12h. Nous aurons jusqu'au 15 novembre pour faire le choix des entreprises retenues et la notification à ces dernières sera faite le 30 novembre.

Il a été demandé de mettre une barrière entre le parking et les jeux pour des raisons de sécurité. Il a également été demandé que les véhicules stationnent en marche avant afin de minimiser les effets des gaz d'échappement sur les enfants qui joueront à proximité.

- **Terrain multisports** : Monsieur le Maire présente le plan 3D définitif avec le choix des couleurs qui a été fait : vert foncé pour les poteaux et blanc pour la clôture. Les travaux débutent le 30/09/19.
- **Dates à retenir pour les séniors** : plusieurs évènements vont rythmés cette fin d'année (toutes les informations sont sur le site internet de la commune) :
 - o Le 01/10/19 : conférence organisée par la MSA sur les ateliers du Bien Vieillir qui débiteront dès janvier (salles des fêtes de Véranne)
 - o Le 04/10/19 : Forum des séniors à Pélussin
 - o Le 12/10/19 : animation musicale dans le cadre de la semaine bleue (à 17h à la salle des fêtes de Véranne)
 - o Le 22/11/19 : pièce de théâtre sur le thème du grand âge organisée par le CCAS de Saint-Appolinard (salle des fêtes de Véranne)
 - o Le 30/11/19 : repas de fin d'année du CCAS dont le thème est l'Italie.
- **Bulletin d'information du Syndicat des 3 rivières** : la distribution de leur bulletin « Au fil de l'eau » était programmée du 16 au 20 septembre. Ils souhaitent faire un bilan de cette distribution qui n'avait pas été optimale l'année dernière. Sur les 9 membres du conseil présents, 2 ne l'ont pas reçu, ainsi que la Mairie.
- **PLU** : Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un mail de la Préfecture nous informant de l'achèvement de l'examen de la procédure de révision générale de notre PLU et qu'elle n'appelle aucune observation au titre du contrôle de légalité. Par ailleurs le PLU a été publié sur le Géoportail de l'urbanisme et il est désormais accessible à tous.
- **Site internet** : Monsieur le Maire informe que la secrétaire de Mairie a fait une formation par téléphone sur l'utilisation et la configuration du site internet. Il souhaite que la Commission Communication se réunisse afin de partager ces informations et de voir comment nous pouvons rendre notre site plus dynamique.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers de 2 demandes d'intention d'aliéner. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

La séance est levée à 21h50

Prochaine séance le 12 novembre et le 17 décembre 2019

Secrétaire de Séance
Michel BOREL

